

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013**  
**A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, A LUTRY**

(Ouverture à 18h00 - Clôture à 18h25)

M. Bertrand Kolb, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, ainsi qu'à Monsieur Yvan Leiser, boursier.

**APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRESENTS :	4 membres au Comité de direction :	
	MM. Jean-François Chevalley, Jean-Paul Demierre, Pierre Monachon et Charles Monod	
	<i>MM. Mauro Contardo et Jean-Paul Favre sont excusés</i>	
	18 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence :	18
ABSENTS EXCUSES :	Mme et MM. Alessandra Silauri, Gérald Chappuis, Jean-François Chevalley, Silvio Crosa et Louis Fonjallaz	5
		_____
TOTAL		23

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 5 septembre 2013
3. Communications du Bureau
4. Préavis n° 4/2013 – Crédits supplémentaires au budget 2013 de l'APOL
5. Communications du Comité de direction
6. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité moins une abstention.

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. T. Buche : A la page 8, au début de son intervention, ajouter « **Parce qu'un règlement valablement affiché n'a pas été respecté, ni appliqué, une jeune fille a été gravement brûlée...** ».

Il n'y a plus de demande, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à son auteure.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président annonce qu'excepté le repas traditionnel de fin d'année qui suivra cette séance, il n'y a pas d'autre communication.

## 4. PREAVIS N° 4/2013 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2013 DE L'APOL

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président remercie la Commission de gestion d'avoir travaillé rapidement, compte tenu des délais courts.

La discussion est ouverte.

M. V. Chappuis : Il demande si, à la lecture des commentaires concernant l'achat des blocs d'amendes pour CHF 19'300, ainsi que CHF 15'000 liés aux coûts d'envoi de nombreuses amendes de radar, l'APOL ne fait pas trop de zèle ?

- Cdt E. Chollet : Dans le cadre de la commande de cet achat, ces blocs spéciaux d'amendes sont destinées jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 environ, grâce à des prix intéressants. Il s'agit d'une commande d'une palette.
- M. le Président du CODIR : Pour répondre à la 2<sup>ème</sup> partie de la question à propos des frais de port, ceux-ci sont essentiellement dus à l'envoi d'amendes d'ordre, liées au radar ou autres, par poste. Ces frais de port sont compensés par les recettes des amendes. On ne fait pas trop de zèle quant à leur utilisation, puisqu'on est dans une phase de réglage.
- M. D. Eisenhut : Il est surpris que cette demande de crédits supplémentaires intervienne maintenant. A-t-il été constaté que le budget était trop juste en cette fin d'année ? Il estime que cette demande vient tard, qu'elle aurait dû intervenir plutôt en juin. A-t-on un problème de contrôle d'engagements financiers, notamment en accordant une indemnité de CHF 750 au lieu de CHF 500 pour les policiers en uniforme (coût supplémentaire de CHF 104'000) ?
- M. le Président du CODIR : Il rappelle que le budget 2013 a été adopté par le CODIR au mois de juillet. Les résultats des audits sont intervenus en août-septembre. Le CODIR a pris ensuite des décisions et le budget était déjà établi. Le CODIR a informé le Conseil intercommunal de certaines mesures quant au personnel. Concernant le délai d'intervention des crédits supplémentaires auprès du Conseil intercommunal, il propose de donner la parole au boursier, car il estime que cela doit être fait d'ici la fin de l'année en cours.
- M. Y. Leiser, Boursier : C'est le règlement sur la comptabilité des communes qui le prévoit. Les crédits supplémentaires sont présentés en fin d'année dans la commune de Lutry, car il est difficile de connaître tous les dépassements de budget au mois de juin. Il est vrai, lors de dépassements importants, qu'ils sont communiqués verbalement ou par écrit au Conseil communal. Tout dépassement de crédit doit être légalement présenté au Conseil communal ou intercommunal par la Municipalité ou le CODIR sous forme de préavis. La communication écrite pourrait être envisagée d'être améliorée à des fins d'avertir le Conseil intercommunal en cours d'année.
- M. Y. Favre : Il souhaite préciser que la Commission de gestion avait déjà constaté l'année dernière dans les comptes que certains postes présentaient des dépassements et avait suggéré le présent document à ce sujet.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis n° 4/2013 du 31 octobre 2013 du Comité de Direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,

### DECIDE

par 17 voix (à l'unanimité)

- **d'accorder** les crédits supplémentaires de **CHF 420'000.-** au budget de l'année 2013 de l'Association Police Lavaux (APOL), présentés de manière détaillée en pages 2 et 3 du présent préavis.

### 5. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR : Il remercie le Conseil intercommunal de l'adoption du préavis sur les crédits supplémentaires. Il communique qu'on dépensera moins d'argent que prévu. Il remercie l'audience de sa confiance. Il souhaite également informer que l'APOL a reçu son accréditation. Au mois de novembre, il y a eu un exercice pratique d'accréditation au niveau du canton à Lutry et il semblerait que cela ait réussi. La vraie accréditation devrait avoir lieu en principe avant la fin du mois de mars 2014. L'APOL devrait être la première à faire l'exercice de demande d'accréditation définitive selon Mme de Quattro et l'examen de passage devrait se dérouler au courant du mois d'avril. Il soumet aussi au Bureau la proposition de fixer une séance de Conseil intercommunal le 1<sup>er</sup> mai 2014 pour les comptes 2013. Il conclut par l'annonce d'un apéritif offert par la commune de Lutry au caveau du Château, après la séance.

### 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Le Président remercie l'audience et clôt la séance. La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 18h25.

**Au nom du Conseil intercommunal :**

Le Président

La Secrétaire

Bertrand Kolb

Eliane Fedrigo

Lutry, le 19 novembre 2013